

**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT
Séance du Lundi 2 mai 2011**

L'an deux mille onze, le lundi 2 mai à 20 h 00, le conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Paul PABOEUF, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	22
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	07
Nombre de conseillers municipaux absents	00
Nombre de votants	29

Date d'envoi de la convocation : Vendredi 22 avril 2011

Etaient présents : Mesdames et messieurs Paul PABOEUF, Marie-Thérèse GUIDOUX, Franck GUILLOUZOUIC, Gérard LAUNAY, Christine LE PALLEC, Bernard ROUILLE, Claudie MILOUX, Alain LE CADRE, Isabelle ELAIN, Michel BAUVILLE, Régine LE VIAVANT , Régine AUDRAN, Jean-Sébastien HESRY, Franck RAVERDY, Aline LE NEVE, René LUHERNE, Pascal LE PORT, Jean-Pierre LE METAYER, Marie-Claude ROUILLARD, Jelle LEMAITRE, Georges LE MAIGNAN DE KERANGAT, Philippe ROUSSEAU

Procurations :

Madame Isabelle DESCOURT à Madame Marie-Thé GUIDOUX
Madame Marie Armelle LE NORMAND à Monsieur Gérard LAUNAY
Monsieur Jacky CHAUVIN à Monsieur René LUHERNE
Madame Jacqueline LE LEAP à Monsieur Franck GUILLOUZOUIC
Monsieur Jean François LALYS à Monsieur Jean Pierre LE METAYER
Madame Emmanuelle LEBOUCHER à Monsieur Jean Sébastien HESRY
Monsieur Yves LORIC à Monsieur Georges DE KERANGAT

Secrétaire de séance : Madame Régine AUDRAN

Délibération publiée et affichée : le Jeudi 5 mai 2011

2011.04.01 – Approbation du procès verbal de la séance du 4 avril 2011

Le procès verbal de la séance du 4 avril 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2011.04 02 – Tarifs garderie et restaurants scolaires

Vu l'avis de la commission des finances et après exposé de Madame Christine LE PALLEC, Adjointe aux affaires scolaires, les tarifs des services périscolaires communaux décrits ci-dessous ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil municipal.

Restauration scolaire

TRAN CHE	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX 2010/2011	Proposit° 2011/2012
A	QF ≤ 330 €	2,05 €	2,10€
B	330 € < QF ≤ 450 €	2,75 €	2,80€
C	450 € < QF ≤ 550 €	2,80 €	2,85€
D	550 € < QF ≤ 640 €	2,90 €	2,95€
E	640 € < QF ≤ 770 €	3,05 €	3,10€
F	770 € < QF ≤ 870 €	3,25 €	3,30€
G	QF > 870 €, occasionnel ou absence d'information et enfants non résidents sur la Commune hors CLIS et CLAD, stagiaires scolaires	3,35 €	3,40€
	Adulte	5,30€	5,40€
	Enseignants	4,16€	4,25€
	Personnel RSM, chantier nature, stagiaires chantier nature, stagiaire restaurants scolaires	2,55€	2,60€

Proposition garderie municipale :

Heure

TRA NCH E	Quotient familial	Vote 2010/2011	Proposit° 2011/2012
A	QF ≤ 330 €	1,60€	1,65€
B	330 € < QF ≤ 450 €	1,70€	1,75€
C	450 € < QF ≤ 550 €	1,80€	1,85€
D	550 € < QF ≤ 640 €	1,85€	1,90€
E	640 € < QF ≤ 770 €	1,90€	1,95€
F	770 € < QF ≤ 870 €	1,95€	2,00€
G	QF > 870 €, occasionnel ou absence d'information et enfants non résidents sur la Commune hors CLIS et CLAD	2,00€	2,05€

Forfait B (jusqu'à 10 présences par mois)

TRA NCH E	Quotient familial	Vote 2010/2011	Proposit° 2011/2012
A	QF ≤ 330 €	12,25€	12,50€
B	330 € < QF ≤ 450 €	13,25€	13,50€
C	450 € < QF ≤ 550 €	14,30€	14,60€
D	550 € < QF ≤ 640 €	14,70€	15,00€
E	640 € < QF ≤ 770 €	15,10€	15,40€
F	770 € < QF ≤ 870 €	15,50€	15,80€
G	QF > 870 €, occasionnel ou absence d'information et enfants non résidents sur la Commune hors CLIS et CLAD	15,90€	16,20€

Forfait A (plus de 10 présences par mois)

TRANCHÉ	Quotient familial	Vote 2010/2011	Proposit° 2011/2012
A	QF ≤ 330 €	18,35€	18,70€
B	330 € < QF ≤ 450 €	19,35€	19,75€
C	450 € < QF ≤ 550 €	20,40€	20,80€
D	550 € < QF ≤ 640 €	20,90€	21,30€
E	640 € < QF ≤ 770 €	21,40€	21,80€
F	770 € < QF ≤ 870 €	21,90€	22,35€
G	QF > 870 €, occasionnel ou absence d'information et enfants non résidents sur la Commune hors CLIS et CLAD	22,45€	22,90€

2011.04.03- Budget « chantier nature et patrimoine 2011 »

Pour information, le bilan financier du chantier nature pour l'année 2010 et les inscriptions budgétaires 2011 ont été présentés par monsieur Franck Guillouzouic.

Annexe 1 : Bilan financier

2011.04.04 – Demande de subvention du fond de social Européen (FSE) dans le cadre du financement du chantier nature et patrimoine

Le chantier est en partie financé par des aides de l'Etat, du conseil général et de l'Europe (le Fonds Social Européen géré par le Conseil Général).

L'Etat rembourse les frais de personnel des agents au travers des conventions CAE (contrat d'accompagnement vers l'emploi). Quant au conseil général et l'Europe ils participent financièrement à l'encadrement et l'accompagnement (formation) des bénéficiaires des minima sociaux.

Après présentation de monsieur Franck Guillouzouic, le Conseil municipal à l'unanimité approuve :

- l'opération d'encadrement et d'accompagnement dans le cadre du chantier nature et patrimoine pour l'année 2011.
- le plan de financement prévisionnel des dépenses d'encadrement et d'accompagnement comme suit

RESSOURCES		DEPENSES	
FSE	20 000,00	34 000,00	Dépenses directes de personnel (encadrant)
Conseil Général	20 000,00	7 600,00	Prestations externes (accompagnement renforcé)
Autre financement public (DDTEFP)	4 590,00	6 800,00	Charges indirectes (frais administratif)
Participation	3 810,00		

<i>RESSOURCES</i>		<i>DEPENSES</i>	
communale			
TOTAL	48 400,00	48 400,00	

- autorise monsieur le maire à solliciter l'aide du Fonds Social Européen et du Conseil Général

2011.04.05 – Demande de subvention ADEME Bretagne : audit énergétique

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès de l'ADEME Bretagne pour la réalisation d'un audit énergétique de deux bâtiments communaux (bâtiment de la Trésorerie et bâtiment rue du Marchix). Cette subvention s'élève à 50% du coût de l'étude. Après analyse des offres, le candidat retenu pour cette étude est l'APAVE pour un montant de 5755 € H.T. C'est donc sur ce chiffre que portera la subvention.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le maire à faire la demande de subvention auprès de l'ADEME.

2011.04.06 – Achat d'une parcelle à la gare

Réseau Ferré de France nous a contactés pour la vente d'une partie de la parcelle AC 161 située à la gare de Questembert.

L'acquisition de ce bien d'une surface d'environ 1400 m² et composé d'un petit garage d'environ 40 m² permettrait l'aménagement de l'espace public du secteur.

Réseau Ferré de France estime ce bien à 4900 € + les frais de géomètre et de notaire.

Après discussion, le Conseil municipal à l'unanimité approuve l'achat de la parcelle AC 161 pour un montant de 4 900 €. les frais de géomètre et d'actes seront supportés par la commune.

Annexe 2 : Plan de la parcelle

2011.04.07 – Personnel communal : Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de la promotion interne 2011, un agent ayant actuellement le grade d'agent de maîtrise principal (catégorie C) est inscrit sur la liste d'aptitude de technicien (catégorie B).

En matière de personnel, c'est au Conseil municipal que revient la compétence de la création ou de la suppression des postes. C'est à ce titre que le Conseil municipal à l'unanimité décide d'apporter la modification suivante sur le tableau des effectifs :

- Création d'un poste de technicien. Temps complet
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal. Temps complet.

2011.04.08 - Redevance pour occupation des équipements sportifs par le lycée Marcelin Berthelot

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve les montants de la redevance ci-dessous et autorise monsieur Le Maire à signer la convention avec le Conseil Régional et le Lycée Marcelin Berthelot.

Installations couvertes :	17 153,68 €
Installations plein air :	9 280,60 €
Soit un total de :	26 434,28€

2011.04.09 - Camping : offres d'emprunts

Les taux d'emprunt restent encore très abordables et il paraît opportun de faire appel à un emprunt pour la réhabilitation du camping de Célac.

Pour ce faire, quatre établissements bancaires ont été consultés (BCME, Caisse d'Epargne, Dexia, Crédit agricole).

Montant demandé : 63 000 euros
Durée : 15 ans

L'offre répondant le mieux aux critères a été présentée par la Caisse d'Epargne et c'est donc cette dernière qui a été retenue. Ceci est une information.

2011.04.10 - Avenants travaux de réhabilitation du camping municipal - Information

Lot n°1 : démolition-terrassement-gros oeuvre - entreprise Danilo-ABTP
Montant initial du lot 29 092,67 € HT
Avenant 965,00 € HT

Lot n°4 : menuiseries extérieures-serrurerie – Entreprise JSL
Montant initial du lot 18 757,00 € HT
Avenant 132,00 € HT

2011.04.11 – Vélo route demande de subvention Conseil régional de Bretagne

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter le Conseil régional de Bretagne pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 20% pour la réalisation du vélo route (coût prévisionnel HT : 41 000 euros) pour 460 mètres linéaires.

2011.04.12 - Résultats mises en concurrence

***Missions de vérifications techniques et de maintenances**

Ce marché est composé de 21 lots. Le lot n°12, correspondant aux « missions de vérifications et entretien des installations frigorifiques » n'avait pas pu être présenté en même temps que les autres lots (commission finances de février) car il était en cours

d'analyse.

Pour rappel, 63 Entreprises avaient demandé le dossier : 37 ont pris le dossier sur ouestmarchés.com et 26 ont demandé le dossier en mairie.

31 entreprises ont répondu dont 3 pour le lot n°12 qui sont JD Euroconfort, Cesbron et Dubois

Entreprise retenue : Cesbron pour un montant de 950,00€ HT.

***Travaux de main-courante escalier salle de tennis de table**

4 entreprises ont été consultées : Fer et Forge, Mangata, JSL et Bournigal

1 entreprise a répondu : Bournigal

Entreprise retenue : Bournigal pour 780,00€ HT

***Travaux de curage de fossés**

6 entreprises ont demandé le dossier : Magrex SARL, Kergal TP, Screg Ouest, Charrier TP, Le Glaunec Ange, Picaut

4 entreprises ont répondu : Magrex SARL, Screg Ouest, Charrier TP, Le Glaunec Ange

Entreprise retenue : Magrex SARL pour 12 310,00€ HT

2011.04.13 – Listes des déclarations d'intention d'aliéner

La liste des déclarations d'intention d'aliéner est jointe en annexe. Aucune préemption n'a été utilisée.

Annexe 3 : Liste des déclarations d'intention d'aliéner

2011.04.14 - Communauté de Communes : Information sur l'Asphodèle

Monsieur le maire fait un rapide historique de la réalisation de la salle Asphodèle.

Deux grands projets étaient à l'ordre du jour en 1995. Une salle socio culturelle et une médiathèque. Cette dernière a été réalisée par la commune, les financements à l'époque étant plus intéressants. Pour la salle socio-culturelle, elle relevait nécessairement d'un territoire plus vaste et la Communauté de Communes, créée en 1998, pouvait bénéficier de la Dotation de Développement Rural (DDR) pour la réalisation de ce projet.

Le besoin était avéré, pas de salle de spectacle, des salles de musique dans des locaux peu ou pas adaptés et pas de salle de réception sur la commune. Le groupe de travail constitué pour l'occasion arrête un programme : une salle de spectacle pouvant recevoir 384 personnes, des salles de musiques avec des équipements scéniques renforcés et une salle polyvalente, équipée d'un office, pouvant quant à elle recevoir plus d'une centaine de convives.

Restent les financements. Le coût total de l'équipement est de 3 759 000 € : 2 632 000 € pour la salle de spectacle, 338 000 € pour les salles de musique et 789 000 € pour la salle de réception. Dans un premier temps la commune laisse sa part de fonds de concours de 400 000 € pour le financement de la salle de réception plus destinée à la population Questembertoise. L'Etat à travers la DDR abonde à hauteur de 804 000 €, le Département 152 000 €, la Région 358 000 €, le contrat de pays Etat / Région 344 000 €, L'Europe 237 000 € le reste est financé par l'emprunt.

Le fonctionnement par Délégation de Service Public consiste à confier la gestion de la salle à une société privée. Le contrat actuel est signé pour 3 ans, avec une prolongation possible jusqu'à 5 ans. Le délégataire paie les dépenses et encaisse les

recettes limitant ainsi les dépenses à charge de la collectivité. Le contrat prévoit que la programmation de spectacles se fait en lien avec le comité culture de la Communauté et qu'un bilan annuel d'activité est fourni. Enfin le délégataire, Citédia, met en place du personnel qualifié.

La convention Commune / Communauté de Communes prévoit le remboursement d'une partie du prêt relatif à la salle de réception et une part du fonctionnement. De plus Questembert a également la charge des salles de musiques pour le CAMBER et, pour le SIDEM.

2011.04.14 – Questions orales

Monsieur René Luherne informe l'assemblée de l'avancement de l'étude lancée par la communauté de communes avec Territoires en Mouvement (TEM) sur le secteur de la gare et la ZA de Cléherlan. L'acquisition, au prix des domaines, de la maison de Monsieur et Madame Guého a été validée lors du dernier conseil communautaire. Hormis un bâtiment appartenant encore à la CECAB la portion allant du siège actuel de la Communauté jusque l'usine Guyomarch appartient désormais à la CCPQ. Il apparaissait judicieux de penser à un aménagement global de la zone. Ainsi une partie pourrait aller à la construction du siège de la communauté et une autre serait destinée à des activités industrielles ou artisanales. Des contacts ont été pris et les négociations sont en cours avec des personnes intéressées par la proximité de la voie ferrée et qui ont un projet de « ferroutage » sur cette zone.

Le rendu définitif de l'étude sera fait en juin.

Monsieur Michel Bauville, référent sécurité routière, fait un compte rendu sur l'opération de contrôle de vitesse menée entre le 5 et 19 avril dernier. Près de 11 000 véhicules ont été contrôlés sur différentes routes de la commune, toutes limitées à 50 km/h. De nombreux dépassements ont été constatés, ainsi 35 à 40 % des automobilistes dépassent la limitation pouvant aller jusque 111 km/h. La zone de la gare est particulièrement touchée par ce phénomène. De nouveaux contrôles auront lieu à l'automne. **Monsieur Michel Bauville** souhaite ainsi sensibiliser les automobilistes sur les excès de vitesse trop nombreux en agglomération et pouvant avoir des conséquences dramatiques.

Monsieur Yelle Lemaitre intervient au sujet du nouveau mode de fonctionnement de la collecte des ordures ménagères. Il signale les nombreux sacs jaunes sur le bas coté des routes et craint que ceux ci ne soient éventrés. Il préconise des containers ou les habitants de chaque village pourraient stocker ces sacs. D'autre part il constate que les containers ordures ménagères sont parfois lourds pour les personnes âgées et en appelle à la solidarité des voisins.

Monsieur le maire indique que si nous revenons au containers collectifs, le risque serait sans aucun doute que cela nous ramène en arrière : tout le monde jetterait tout et n'importe quoi. Il convient que la mise en place est difficile, mais que pour aider chacun à appréhender le mieux possible ces modifications, des informations sont disponibles sur le site de la communauté de communes comme le calendrier de collecte et que les agents en charge des déchets à la communauté sont à la disposition des administrés pour répondre aux questions.

<http://www.pays-questembert.fr/pays-de-questembert/environnement/dechets/la-redevance-incitative>

Madame Marie Claude Rouillard s'interroge sur le devenir de l'ancienne piscine.

Monsieur le maire indique que même si des idées ont déjà été lancées comme par exemple un centre de loisirs, rien n'est encore décidé et il conviendra à l'image de ce qui est fait pour la maison Macé de créer un groupe de travail dédié au devenir de ce bâtiment.

Madame Rouillard intervient cette fois sur la nouvelle piscine et déplore le manque de gradins et/ou d'une mezzanine qui auraient permis aux parents de suivre les compétitions des enfants.

Monsieur le maire indique que la mezzanine avait été évoquée lors du projet mais n'avait pas été retenue du fait du surcoût engendré. Quant aux gradins, une possibilité de gradins amovibles existe.

Toujours dans le domaine du sport mais cette fois c'est au sujet de la nouvelle salle multi activités du complexe sportifs que s'interroge **madame Rouillard** et notamment sur le parquet qu'elle trouve peu glissant et dur pour les activités de danse.

Monsieur Gérard Launay indique que c'est du hêtre brut et que l'on pourrait éventuellement le faire évoluer en le vitrifiant par exemple. Cependant cela le rendrait beaucoup plus fragile. Il faut également retenir que cette salle n'est pas essentiellement réservée à la danse de salon et qu'il a fallu faire des arbitrages afin que chaque activité puissent y évoluer dans de bonnes conditions.

Enfin madame **Marie Claude Rouillard** demande les conditions pour faire partie de l'OMCL.

Monsieur Jean Sébastien HESRY, président, indique qu'il faut en payer la cotisation.

Monsieur Philippe Rousseau demande s'il est possible de changer la priorité boulevard Pasteur lors des pannes de feux. En effet les automobilistes boulevard pasteur sont prioritaires et nombreux pensent que lorsque les feux sont en clignotant orange, c'est la règle de la priorité à droite qui s'applique.

Monsieur le maire répond qu'il va consulter la réglementation mais qu'il existe une signalétique de route prioritaire en place.

Monsieur Georges De Kerangat signale que le parking de la voie verte a été refait par le Conseil Général propriétaire des lieux. Il déplore cependant que la commune n'ait pas aménagé ce lieu où transit de nombreux touristes. Il préconise l'installation de tables, de toilettes par exemple.

Monsieur le maire indique que cet endroit appartient au Conseil Général et qu'il leur revient de l'aménager. **Monsieur Alain Le Cadre** indique cependant qu'à l'issue du dernier comité consultatif voirie des dispositions ont été prises pour un aménagement minimum par les services techniques de la commune.

Monsieur Georges De Kerangat fait un compte rendu de la dernière rencontre du groupe de travail sur le devenir de la maison Macé à l'issue de sa rénovation.

« Elle a retenu que les activités qui y seront organisées devront contribuer à l'animation du centre ville actuellement en déclin très net.

De nombreux types d'activité ont été évoqués : commercial, artistique, culturel, touristique et même administratif.

La commission s'oriente plutôt vers une activité double : Restauration – animation, très en vogue actuellement qui se développe un peu partout et rencontre un franc succès

La restauration pourrait être de type traditionnel, ou à base de spécialités bretonnes et l'animation peut revêtir de multiples formes : associatif, culturel en lien avec la

médiathèque, artistique, forum de discussion etc...

Cette maison dispose de 4 niveaux : cave, Rdc et 1^{er} étage pour la restauration-animation, comble pour le logement du gérant

Points à étudier ou à approfondir :

- une étude de marché
- A quel type de gérant faut-il faire appel ? Y a-t-il des candidats potentiels ?
- Quel lien entre le gérant et la commune propriétaire des lieux ?
- Approfondir les types d'activités possibles et réalistes
- Rentabilité d'une telle opération. L'opération devrait s'autofinancer »